



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, les bons réflexes pour votre assurance santé.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER  
D'UNE COUVERTURE SANTÉ  
SIMPLE ET GRATUITE**

Vous avez juste à vous inscrire sur  
le site [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)  
et suivre les démarches indiquées.

# → VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE EN 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de vos frais de santé, vous devez vous inscrire à l'Assurance Maladie française, gratuite pour les étudiants.



**1- Inscrivez-vous**  
sur le site dédié à  
l'accueil des étudiants  
dès votre inscription  
dans votre établissement  
d'enseignement supérieur :  
**[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)**



**2- Déposez**  
vos pièces justificatives obligatoires :  
- **une attestation de scolarité pour l'année en cours**  
- **un justificatif d'identité**  
- **un justificatif d'état civil**  
- **un relevé d'identité bancaire (IBAN)**  
Il pourra vous être demandé des  
pièces complémentaires  
en fonction de votre pays d'origine.  
**Retrouvez toutes les informations**  
sur [ameli.fr](http://ameli.fr), rubrique  
« Vous venez étudier en France ».



**3- Créez**  
un compte personnel  
sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr)  
dès réception de votre  
N° de Sécurité sociale  
et demandez votre  
carte Vitale.



**5- Déclarez un médecin traitant**  
lors de votre première consultation.



**4- Pour optimiser vos remboursements de santé,**  
choisissez une assurance complémentaire santé.

**Si vous avez démarré vos études en France à la rentrée 2019** et que vous vous êtes inscrit sur le site d'affiliation [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) : vous n'avez plus rien à faire.

**Si vous ne vous étiez pas inscrit : faites-le,** c'est obligatoire pour bénéficier des remboursements de vos frais de santé !

## VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

### PAR MAIL

Connectez-vous  
sur votre compte [ameli](http://ameli.fr),  
rubrique « Ma messagerie ».

### PAR TÉLÉPHONE

**3646** Service gratuit  
+ prix appel

du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 17h30.

### EN VOUS RENDANT

dans votre caisse  
d'assurance maladie (CPAM).